



COMMUNE DE MEGEVETTE
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JUILLET 2022

AFFICHÉ le 16/09/2022 - N° D'ORDRE : 38/2022

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet 2022, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 15 juillet 2022.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël ; CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, LEJEUNE Magali, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : GRANGER COESNON Aurélie ; GAMBARINI Julien ; FAVRE HUGUENOT Rachel a donné procuration à FAVRAT Mathilde, MICHELENA Yves a donné procuration à BEGAIN Nicolas ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LEJEUNE Magali.

ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION PAR LE BUREAU N&BO ARCHITECTES POUR L'AVANT PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET LES DIFFERENTES PROPOSITIONS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE
2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
3. DELIBERATION DE VALIDATION DU SCHEMA DEPART DES SENTIERS DE RANDONNEES PDIPR 1 ET 2 ; ET SIL
4. DEVIS
5. URBANISME
6. DIVERS

PRESENTATION PAR LE BUREAU N&BO ARCHITECTES POUR L'AVANT PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE ET LES DIFFERENTES PROPOSITIONS POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Madame Nelly Guyot architecte, M. CESTIER, et Madame Agnès FIONET, nous rappelle les principes généraux du droit de la commande publique et des marchés publics.

Marché public : contrat de fourniture, de travaux ou de service pour une activité gérée en régie ou externalisation de services simples.

Marché global : contrat de conception/réalisation/maintenance d'un ouvrage (logique de facility management en coût complet)

Création ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 : article L2171 et R2171

Le marché global de performance associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Principales caractéristiques :

Acheteur public « maitre d'ouvrage »

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.

C'est un contrat unique associant la conception/réalisation et l'entretien maintenance d'un ouvrage

Paiement des entreprises au fil de l'eau par avances et acomptes

Interdiction du paiement différé : dernier paiement à la livraison d'un ouvrage (paiement des services peut être étalé au fur et à mesure de leur réalisation).

Avantages :

Marché unique de conception / réalisation /entretien/ maintenance permettant une approche performancielle en cout global

Mise en œuvre d'une procédure de dialogue compétitif devant permettre d'optimiser le projet en fonction des besoins de l'acheteur

Rémunération des prestations et de maintenance

Des pénalités peuvent être prévues dans les marchés de travaux

Le maître d'ouvrage public n'est pas toujours en mesure d'appliquer les pénalités de retard dans le cas d'entreprises en difficultés financières

La diversité des procédures et des prestataires génère un risque accru de dérapages des délais - planification des tâches et gestion des interfaces)

Obligation de résultats au lieu d'une obligation de moyens

Avantages et inconvénients d'un marché global

Code de la commande publique – légifrance

Seuils marchés concessions

Cout de maintenance sur deux ans

Administratif

Entre 5 et 7 % de plus entre un marché classique et un MGP

Bureau de contrôle à prendre par la mairie, mais SPS pris en « charge » par la maîtrise d'œuvre.

Compte rendu de chantier en copie, et pas d'échanges avec les entreprises, seulement avec la maîtrise d'œuvre.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame LEJEUNE Magali a été désignée comme secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 JUIN 2022

Aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- MARBRERIE BOSSONNET : Transfert de l'ancien ossuaire pour un montant de 1 320.00 € TTC
- ASSISTANCE INFORMATIQUE : Fourniture et pose du NAS Synology pour un montant de 1 320.00 € TTC et Fourniture et pose de deux écrans, avec leur support ainsi que modification pour adaptation du NAS pour un montant de 783.41 € TTC
- GIRALDON Ingénierie : Etude structure de la mairie pour un montant de 1 032.00 €
- ENTREPRISE LACROIX : porte d'entrée et fenêtre pour le pipelait pour un montant de 1 866.16 € TTC
- DENIS BORREL : Division cadastrale de la parcelle D3183 et bornage pour un montant de 1 440.00 € TTC

2. VALIDATION DU SCHEMA DE RANDONNEE AL'ECHELLE DE LA CC4R N° D16_2022

Au terme de l'article L 361-1 et suivants du Code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Par délibération n°CG-2013-347 en date du 10 décembre 2013, l'Assemblée Départementale a décidé des orientations stratégiques d'une nouvelle politique randonnée et du déploiement du PDIPR.

Placé au centre du dispositif, le randonneur doit avoir accès à la diversité d'une offre de sentiers qualitatifs, inscrits au PDIPR. L'Assemblée Départementale a ainsi défini un cadre pour la mise en place des schémas directeurs de la randonnée à l'échelle intercommunale et portés par les intercommunalités. Véritables outils de stratégie territoriale et de développement touristique en matière de randonnée pédestre, VTT et équestre, les schémas directeurs de la randonnée ont pour principaux objectifs de :

- ✓ Renforcer la place de l'offre randonnée et contribuer à la découverte des espaces naturels ;
- ✓ Participer au développement économique du territoire ;

- ✓ Planifier pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers ;
- ✓ Inscrire les sentiers au PDIPR selon la nouvelle classification départementale : sentier d'intérêt départemental de niveau 1 et 2 (SID1 et SID2), et sentier d'intérêt local (SIL).

Monsieur le Maire précise :

- Que le schéma directeur de la randonnée est valable 5 ans et détaille :
 - ✓ L'état des lieux du réseau de sentiers de l'intercommunalité ;
 - ✓ Le projet du territoire en matière randonnée et les sentiers inscrits au PDIPR, leur modification ainsi que les projets d'inscription au PDIPR ;
 - ✓ Les modalités de gestion du réseau de sentiers ;
 - ✓ Les interventions pour les cinq années à venir ;
 - ✓ Une fiche identitaire par sentier (cartographie et informations techniques et patrimoniales relatives au sentier) ;
- Que l'approbation du schéma directeur de la randonnée fait l'objet d'une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR précisant les engagements du Département envers l'intercommunalité, et le cadre relatif pour :
 - ✓ Respecter des procédures de demandes de subvention ;
 - ✓ Gérer le foncier ;
 - ✓ Respecter la charte départementale de balisage ;
 - ✓ Réaliser des travaux d'aménagement des sentiers ;
 - ✓ Réaliser un panneau d'accueil ;
 - ✓ Réaliser un plan de balisage ;
 - ✓ Acheter le matériel de balisage charté ;
 - ✓ Poser le matériel de balisage charté et réceptionner les sentiers,
 - ✓ Entretien des sentiers inscrits au PDIPR ;
- Que le matériel de signalétique des itinéraires inscrits au PDIPR doit être conforme à la charte départementale de balisage et son achat est assuré par :
 - ✓ Le Département de la Haute-Savoie pour les SID1 ;
 - ✓ La collectivité gestionnaire de l'itinéraire pour les SID2 et les SIL ;
- Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR sont assurés par l'intercommunalité.
- Qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées si une demande est faite par le /les propriétaires.

A chaque catégorie de sentier correspond un niveau de financement par le Département.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

DONNE un avis favorable sur le contenu du schéma directeur de la randonnée élaboré par la Communauté de Communes des Quatre Rivières pour le secteur de Mégevette annexé à la présente délibération ;

DONNE un avis favorable, sur l'ensemble des tracés et itinéraires à conserver, modifier et intégrer au PDIPR pour le secteur de Mégevette ;

S'ENGAGE, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au PDIPR, en collaboration avec l'intercommunalité à

- ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR ;
- préserver leur accessibilité et leur continuité ;
- prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière. Ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département ;
- maintenir la libre circulation des randonneurs ;
- ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR.

APPROUVE le classement en SID1, SID2 et SIL des sentiers inscrits au PDIPR arrêté par le Département dont la liste et la cartographie sont annexées à la présente délibération.

4. DEVIS

5. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417421C0015T0 1	15/06/22	SCI GEVAUX LA PLACE	ZAE la Place	Transfert de permis à la SCI	Accordé le 18 juin
PC07417421C0018	31/12/21	RAIMBAUD Rowan	Route du Col de Jambaz	Extension d'un chalet	Accordé le 18 mai
PC07417422C0002	01/06/22	PERRET Florian	98 Route de la Place	Création d'un garage	En cours Demande pièces complémentaires le 10 juin
PC 07417422C0003	29/06/22	PERRET Florian	Dorjon sud	Construction d'une maison individuelle	Refus le 08/07/22
PC 07417422C0004	15/07/22	NEE Théo	2193 route de la Bray	Rénovation maison individuelle	En cours
DP 07417422C0004	21/05/22	SYANE	Les places	Création d'un poste de transformation et de distribution d'électricité	Accordé le 11 juin
DP 07417422C0005	30/05/22	MOREL-VULLIEZ Grégory	1624 route des fornets, les fornets derrière,	Création d'un balcon sur poteaux et création de 2 ouvertures menuiseries sur façade	Accordé le 24 juin
DP 07417422C0006	10/06/22	MEZIERE-SEGAUD	495 route du château	Installation d'un mazot	Refus le 07/07/22
DP07417422C0007	28/06/22	JOKSIC Michel	Les fornets derrière	Division parcellaire	En cours
DP07417422C0008	20/07/22	MEZIERE-SEGAUD	495 route du château	Installation d'un mazot	En cours
DIA 2022-011	10/06/22	VAMPOUILLE/ MORANDIN	Route de Dorjon	Vente maison individuelle	Pas de préemption
DIA 2022-012	14/06/22	TRUFFAT A. / TRUFFAT T.	733 route de Lémy	Vente maison individuelle	Pas de préemption
DIA 2022-013	18/07/22	PASQUIER / MEYNET 1/10ème	290 route de chez Martin	Vente maison individuelle	Pas de préemption

6. DIVERS

- PAYSALP : L'exposition du 30/07/2022 au 13/08/2022 dans la crypte « Gambin et Giffre, des usines à la montagne » a remporté un franc succès.
- Mail de M. CROMBE Cédric (170 Route de l'Eglise à Bogève) pour demande d'emplacement pour food-truck « chez Jack » de type friagerie « baraque à frites » (en activité depuis le 11.01.2022).

Il exerce déjà sur Bogève, Habère-Lullin, Fillinges et Lullin

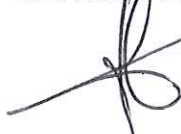
- Recherche prestataires pour la cantine. La Cordée Traiteur à Burdignin, Leytroy à St Pierre en Faucigny. Seulement en liaison froide.
- Le 1^{er} août étanchéité devant l'entrée arrière des appartements de l'auberge
- Cimetière : une porte de service est créée sur le côté sud.
- Voirie : Réfection de la Route des pierres
- Décorations du tour de France
- Fête du village le 7 août 2022.
- Spectacle Plein Jour à 17 h, à la Place, le 5 août 2022.

Séance levée à 22 heures 40

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 15 SEPTEMBRE A
19H30**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER



Secrétaire de Séance,
Magali LEJEUNE

